

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi et de la formation

Mardi 7 octobre 2014

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de Mme Bonni à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les offres d'emploi frauduleuses diffusées sur le site de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREM) »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	1
<i>Question orale de Mme Bonni à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les stages d'insertion »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	2
<i>Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les agences locales pour l'emploi (ALE) »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	4
<i>Question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les inquiétudes du secteur des titres-services » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le dispositif des titres-services »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Drèze, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	5
<i>Question orale de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation des femmes dites rentrantes »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	8
<i>Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le travail du dimanche »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	9
<i>Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le plan Wallangues »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	11

Question orale de Mme Durenne à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les programmes linguistiques et les stages en entreprises à l'étranger de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREM) »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 12

Question orale de Mme Defrang-Firket à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les formations pour piloter des drones en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 14

Liste des intervenants..... 16

Abréviations courantes..... 17

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Zrihen, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - Dans l'arriéré, nous retrouvons deux rapports d'activité : le rapport d'activités de la Commission consultative et de concertation en matière de placement pour l'année 2013, qui a été envoyé en commission le 30 juin 2014, et le rapport d'activités du Conseil consultatif de la formation en alternance pour l'année 2013, qui a été envoyé en commission le 22 septembre 2014.

Y a-t-il des commentaires ou des réactions ?

Pas de commentaire.

Le point 2 concerne les auditions. Nous n'avons rien de prévu pour le moment.

Le point 3 concerne les projets et propositions. Rien à l'ordre du jour.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME BONNI À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES OFFRES D'EMPLOI FRAUDULEUSES DIFFUSÉES SUR LE SITE DE L'OFFICE WALLON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (FOREM) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les offres d'emploi frauduleuses diffusées sur le site de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREM) ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Madame la Ministre, la presse a relaté que plusieurs demandeurs d'emploi auraient été victimes d'annonces « bidon » publiées sur le site du FOREM. les personnes flouées auraient d'abord

répondu à certaines offres d'emploi. On leur aurait alors proposé un rendez-vous au siège de l'entreprise. Un entretien d'embauche qui, au final, se serait déroulé dans un bistrot. Dès cette rencontre, la personne se présentant comme le patron de l'entreprise demandait au candidat à l'emploi un montant de 200 euros destiné à acheter des tenues de travail. Malheureusement, au moment de commencer ce nouvel emploi, l'employeur bidon avait disparu ; les 200 euros aussi.

Plusieurs personnes auraient été victimes d'une telle arnaque dans la région de Mons. Le FOREM leur aurait conseillé de porter plainte. Le FOREM met également en garde l'ensemble des demandeurs d'emploi et demande d'être vigilant sur certains éléments qui peuvent éveiller les soupçons quant au sérieux ou non d'une telle annonce, comme des rendez-vous fixés hors de l'entreprise, des documents manquants ou encore des fautes d'orthographe.

Dispose-t-on de chiffres concernant le nombre de personnes victimes de telles arnaques relayées par le site du FOREM ? Pouvez-vous nous détailler comment les offres d'emploi sont contrôlées avant d'être publiées sur le site ? Enfin, le contrôle préalable des offres d'emploi a-t-il été renforcé depuis lors ?

Je vous remercie d'ores et déjà pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les offres d'emploi frauduleuses qui sont diffusées via le site du FOREM, et relatées par la presse, sont effectivement avérées et nous ne pouvons que le regretter. Le FOREM encourage systématiquement tous les demandeurs d'emploi à l'alerter lorsqu'une offre d'emploi pose problème. Il encourage par ailleurs les victimes de telles annonces à déposer plaintes auprès de la police locale.

Quant au FOREM, dès qu'il a connaissance d'une offre litigieuse, il remet le dossier directement entre les mains de la justice, ce qu'en l'occurrence, il a fait dans le cas de l'offre diffusée en région montoise. Ce dossier fait donc actuellement l'objet d'une enquête menée par le service spécifique qui coordonne l'ensemble des plaintes.

Dans l'absolu, les offres d'emploi litigieuses diffusées via le site du FOREM sont excessivement rares au regard des 200 000 offres d'emploi diffusées chaque année.

En 2014, par exemple, le FOREm a reçu 16 réclamations ou plaintes sur un total de 130 000 offres diffusées entre janvier et les chiffres qui sont clôturés à fin août. Ce nombre très faible d'offres d'emploi problématiques s'explique aussi par un contrôle systématique des offres gérées par le FOREm. Ce contrôle est réalisé au travers d'une validation du contenu de l'offre d'emploi par un conseiller FOREm avant diffusion.

Ces conseillers sont chargés de vérifier les données de l'entreprise sur base des informations disponibles à la Banque-Carrefour des Entreprises, mais aussi de contrôler les informations caractéristiques de l'offre d'emploi : le respect des règles de non-discrimination, la conformité à la définition de l'emploi convenable, la description claire du poste à pourvoir. Ce contrôle systématique donne pour résultat que la discrimination à l'embauche, via des offres d'emploi à caractère discriminatoire – sur la base de critères liés à l'âge, au sexe, à l'origine, au handicap, et cetera – est quasiment inexistante.

En outre, des suivis sont réalisés au cours de ce que l'on appelle la durée de vie de l'offre d'emploi, à savoir depuis le moment de la première diffusion jusqu'à ce que l'offre ait donné lieu à un engagement ou qu'elle ait été retirée. Cela permet de vérifier que le recrutement est toujours en cours et qu'il se déroule bien.

Les entreprises qui s'inscrivent sur le site internet du FOREm afin de communiquer une offre d'emploi font l'objet d'un contrôle automatique via un flux d'échange d'informations avec la base de données de la Banque-Carrefour des entreprises. Cela signifie que toute entreprise approchant le FOREm et qui n'est pas en règle d'inscription à la BCE sera aiguillée vers cette dernière en vue de régulariser sa situation.

Cet aiguillage automatique est une mesure complémentaire prise par le FOREm depuis janvier 2014 pour réduire au maximum les risques d'abus de personnes peu scrupuleuses ou d'irrégularités dans le chef d'entreprises qui ne respecteraient pas leurs obligations légales.

Le FOREm dispose aussi d'un historique des offres, ce qui permet d'écarter toute demande de diffusion d'une nouvelle offre émanant d'employeurs qui, précédemment, n'auraient pas respecté leurs engagements.

Enfin, en cas de plainte, la diffusion d'une offre d'emploi est immédiatement stoppée, le temps de mener les vérifications adéquates.

Dans le cas présent, une fois le fraudeur et son processus de fraude identifiés, le FOREm a immédiatement mis un terme à cette pratique et a, par ailleurs, pu stopper d'autres offres d'emploi du même type avant leur diffusion.

Des moyens humains et techniques sont donc bien mis en place pour protéger les demandeurs d'emploi de ce type de pratiques, mais ces moyens ne peuvent pas garantir une protection absolue et à toute épreuve. La créativité n'a que peu de limites en matière de dérives potentielles et les paramètres à prendre en compte sont variés, ce qui rend les enquêtes « a priori » d'autant plus complexes et coûteuses, mais ne dispense évidemment pas le FOREm, comme vous pouvez le constater, de fixer un maximum de garde-fous et de tenter d'améliorer régulièrement ses processus de contrôle pour éviter que les demandeurs d'emploi fassent les frais de ce type d'abus.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses très complètes. C'est vrai qu'être demandeur d'emploi aujourd'hui n'est pas une chose simple. L'entête du FOREm sur le site internet doit être un gage de sérieux. Il me semble primordial que les demandeurs d'emploi puissent avoir confiance en l'institution.

QUESTION ORALE DE MME BONNI À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES STAGES D'INSERTION »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les stages d'insertion ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Madame la Ministre, parmi les mesures phares de l'ancien Gouvernement fédéral concernant l'emploi, il y avait la création à l'échelle nationale de 10 000 places de stages en entreprises pour les jeunes. Ces stages auraient dû permettre aux jeunes moins qualifiés de bénéficier d'une expérience professionnelle ; une mesure prise par le Gouvernement fédéral, mais qui devait être gérée par les entités fédérées.

Cependant, force est de constater que deux ans après sa mise en œuvre, la mesure ne rencontre pas un franc succès. Ainsi, malgré les budgets alloués, il y aurait dix fois moins d'offres de stage qu'espéré.

Pour 2013, on constate des résultats qui varient fortement en fonction des régions. Ainsi, c'est en Flandre – alors que paradoxalement le chômage est le plus bas – que les stages ont été le plus utilisés puisque 506 jeunes y ont effectué un stage de transition. À Bruxelles, près de 85 jeunes ont bénéficié de cette mesure tandis qu'en Wallonie, seuls 35 jeunes ont bénéficié de ces stages de transition.

Votre prédécesseur a expliqué que des retards administratifs étaient la principale source du succès mitigé de cette mesure en Wallonie. Confirmez-vous ces chiffres relativement faibles concernant le nombre de stages créés en Wallonie ? Comment les analysez-vous ?

Enfin, vous sachant très attachée à l'emploi des jeunes moins qualifiés, que comptez-vous mettre en place afin d'améliorer la situation ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le « Plan pour l'emploi » mis en place par Mme la Ministre fédérale Monika De Coninck et approuvé par le Conseil des ministres, en juillet 2012, prévoyait plusieurs mesures. Parmi celles-ci, il y avait l'ouverture, dès 2013, de 10 000 places de stage pour les jeunes quittant l'école et disposant au plus d'un certificat d'études secondaires supérieures. L'arrêté royal du 10 novembre 2012, modifiant l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant la réglementation du chômage en ce qui concerne les stages de transition, est à la base de la réglementation de cette mesure, appelée « stages d'insertion ».

Le dispositif se décline au niveau régional. Il a pris la forme, en Wallonie, d'un stage en entreprise d'une durée de trois à six mois, et comprend une partie formative pouvant se dérouler chez un opérateur de formation ou au sein même de l'entreprise.

Là, c'est l'arrêté du 18 juillet 2013 qui réglemente la mise en œuvre de celui-ci et il a été publié au Moniteur belge, si vous le cherchez, le 6 août 2013. L'arrêté ministériel qui établit le modèle de contrat de stage de transition a été publié le 22 août au Moniteur belge, pour information complète.

À qui s'adresse le stage de transition ? Il s'adresse à tous les demandeurs d'emploi qui correspondent à un profil. Ce profil, c'est :

- avoir moins de 30 ans ;
- ne pas détenir de titre supérieur au certificat d'enseignement secondaire supérieur ;
- et se situer entre le septième et le douzième mois du stage d'insertion professionnelle, ce que l'on appelait intérieurement le stage d'attente, à savoir la période qui suit l'inscription comme demandeur d'emploi, à l'issue des études.

Pendant son stage de transition, le stagiaire va percevoir des allocations de stage qui, elles, sont à charge de l'ONEM. Ces allocations sont complétées par une indemnité mensuelle de 200 euros bruts, indemnité qui est exemptée des cotisations sociales et versées par l'employeur qui accueille le jeune.

Dès la parution, en juillet 2013, de l'arrêté de mise en œuvre du stage de transition en Wallonie, les services du FOREm ont été chargés d'activer le dispositif en leur demandant d'agir le plus rapidement possible. Les premières demandes de stages de transition ont été réceptionnées et gérées dès la fin du mois de septembre. Depuis, la mesure a commencé à prendre son envol. Si seules quelques premières demandes étaient gérées en septembre 2013 au début de la mesure, ce sont plus de 150 contrats qui étaient conclus en mars 2014 et l'on a pu compter jusqu'à 376 contrats au mois de juin dernier, c'est-à-dire quelques mois à peine après le lancement opérationnel du stage de transition.

Le stage a donc connu un réel essor depuis le mois de février de cette année. Cela s'explique notamment par le fait qu'il a fallu attendre cette période pour que les jeunes qui ont terminé leurs études en juin 2013 rencontrent les conditions d'admissibilité au stage de transition, c'est-à-dire avoir atteint le 156^e jour de stage d'insertion professionnelle.

Au total, entre septembre 2013 et fin août 2014, ce sont 1 613 stages de transition qui ont été contractualisés. Malgré la baisse cyclique de la réserve de la main d'œuvre dans les conditions d'éligibilité au dispositif depuis août, les projections réalisées par le FOREm tendent à démontrer que le nombre de 2 000 stages pourrait être atteint d'ici la fin de l'année 2014 en Wallonie.

La mesure rencontre donc un certain succès et on peut se réjouir puisqu'elle permet effectivement aux jeunes d'acquérir non seulement des compétences, mais d'acquérir aussi une expérience professionnelle.

Nous constatons aussi un intérêt croissant pour cette mesure, tant dans le chef des entreprises, à l'égard desquelles un effort de sensibilisation a été réalisé, un effort d'informations, que dans le chef des jeunes demandeurs d'emploi qui sont encouragés à réaliser un stage de transition dans le cadre de leur accompagnement individualisé. Concernant les mesures envisagées pour répondre à l'enjeu crucial de l'emploi des jeunes peu qualifiés, le Gouvernement wallon a aussi pris les engagements fermes dès l'entame de la législature pour soutenir l'emploi des jeunes, pour favoriser leur insertion rapide sur le marché de l'emploi. Comment ? Via la proposition, on en a déjà parlé, d'un stage professionnel, d'une formation ou d'un accompagnement, au plus tard dans les quatre mois qui suivent leur inscription au FOREm.

Cette garantie jeune s'adressera à tous les jeunes qui sortent des études avec une attention extrêmement particulière donnée aux moins diplômés et aux personnes les plus éloignées du marché du travail, dans l'esprit de la recommandation du Conseil de l'Union européenne qui date d'avril 2013.

Enfin, dans le cadre du transfert de compétences, du Fédéral vers les régions, intervenu avec la sixième réforme de l'État, j'examinerai comment pouvoir renforcer la mesure groupe cible en faveur des jeunes qui entament leur première expérience professionnelle et en ne négligeant aucune piste. Ma volonté et c'est celle aussi du Gouvernement est donc de travailler en concertation avec les partenaires sociaux à tenter d'améliorer la situation de l'emploi en Wallonie et à la poursuite de la mise en œuvre de mesures adaptées spécialement pour les jeunes, pour leur permettre d'accéder durablement au marché de l'emploi. C'est ce qu'on leur souhaite de meilleur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je ne peux que remercier Mme la Ministre pour cette réponse très complète et je suis ravie de voir, en tout cas, qu'elle prend cette problématique à bras le corps.

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES AGENCES LOCALES POUR L'EMPLOI (ALE) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les agences locales pour l'emploi (ALE) ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, et plus particulièrement le transfert d'une partie de l'emploi du Fédéral vers les régions, la Wallonie est dorénavant compétente pour les agences locales pour l'emploi, dites ALE.

Il semblerait qu'un groupe de travail ait été constitué au FOREm afin de travailler sur ces transferts concernant les ALE. Madame la Ministre, la proposition avancée serait une cogestion entre la DGO6, Direction générale opérationnelle de l'emploi, et le FOREm. La DGO6 se chargerait de la réglementation, de l'agrément et du contrôle des ALE. Le FOREm, quant à lui, se chargerait de la gestion du dispositif, de l'accompagnement et de la remise à l'emploi des demandeurs d'emploi des ALE, ainsi que des chèques ALE.

Concrètement, Madame la Ministre, qu'en est-il ? Pouvez-vous nous faire le point sur la situation ? Qu'en est-il également de l'avenir du personnel des ALE ? Pouvez-vous apporter des réponses aux inquiétudes grandissantes exprimées par les agents de ce secteur et nous faire un état des lieux de la situation ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les agences locales pour l'emploi ont été mises en œuvre – comme vous l'avez dit – par le Gouvernement fédéral. C'était sur la base de la loi du 30 mars 1994.

Depuis la sixième réforme de l'État, la Wallonie est bien compétente pour la gestion des agences locales pour l'emploi que nous allons donc appeler ALE, en abrégé.

Ces structures offrent le triple avantage à la fois de contribuer à la réinsertion socioprofessionnelle de publics qui sont souvent peu qualifiés ou très éloignés de l'emploi, de soutenir et développer des activités difficilement délocalisables, et enfin de répondre à une demande d'amélioration du quotidien de notre population.

En décembre de l'année dernière, 2013, dans le cadre de la préparation du transfert des compétences, le Gouvernement wallon a décidé de confier – vous le dites – à la DGO6, c'est-à-dire la Direction de l'emploi du service public de Wallonie, les missions d'octroyer les agréments et de contrôler les agences locales pour l'emploi et, par ailleurs, de charger le FOREm de gérer le dispositif et son personnel, et bien sûr l'accompagnement de l'emploi vers les publics cibles des ALE.

Pour rappel, la volonté du Gouvernement qui est bien sûr, vous la retrouverez exprimée dans la Déclaration de politique régionale, notre feuille de route, c'est de mieux articuler les différents dispositifs de proximité pour pouvoir proposer, tant aux utilisateurs qu'aux bénéficiaires, un paysage clair sur la finalité, la portée et les publics de chacun des dispositifs.

La régionalisation va donc constituer une véritable opportunité pour passer d'une juxtaposition, voire parfois même d'une superposition de tous ces dispositifs, à une dynamique qui se veut évidemment plus intégrée, plus cohérente, qui va gagner en lisibilité et en efficacité.

Si, en raison de leur ancrage communal, les activités et le mode de fonctionnement des ALE sont aujourd'hui très diversifiés, l'expertise des agents en matière d'accompagnement des personnes les plus fragilisées sur le marché de l'emploi constitue vraiment une réelle plus-value pour l'offre de service du FOREm.

Aujourd'hui, près de 250 agences ALE wallonnes sont concernées par le transfert.

Sur le plan institutionnel, la mise en place du processus de transfert est en cours. Le travail se poursuit de manière concertée, comme toujours, entre les

organismes concernés que sont la DGO6 du SPW, le FOREm et bien sûr l'ONEM, d'autre part.

En ce qui concerne l'intégration des agents ALE au FOREm, il nous faut préciser que, pour faciliter la transition, de nombreuses séances d'information et d'échange sur les valeurs, les missions et la culture de chacune des organisations, qu'il s'agisse du FOREm, qu'il s'agisse du Service public de Wallonie ou qu'il s'agisse encore des ALE elles-mêmes, ont d'ores et déjà été organisées.

Au regard du nombre important d'agents issus des ALE qui ont participé au 25e anniversaire du FOREm – et j'en étais, je les ai croisés – l'objectif d'adhésion des agents ALE à la culture du FOREm semble, non pas encore totalement acquise – vous vous en doutez – mais en tout cas sur la bonne voie.

Près de 288 agents ONEM affectés aux ALE sont concernés dans notre Région, en Wallonie. Le transfert au FOREm se fera dans un esprit de continuité du service public.

Je ne manquerai pas, bien sûr, de vous informer de l'état d'avancement de ce dossier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour ces informations. J'espère que le processus d'intégration prendra bien cours le plus vite possible et je pense qu'il est essentiel de maintenir ces ALE au sein des communes. C'est vraiment un ancrage local et une proximité avec tous ces demandeurs d'emploi qui ont du mal à se réintégrer sur le marché du travail.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LES INQUIÉTUDES
DU SECTEUR DES TITRES-SERVICES »**

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE DISPOSITIF DES
TITRES-SERVICES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Drèze, sur « les inquiétudes du secteur des titres-services » ;
- de Mme Ryckmans, sur « le dispositif des titres-services ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Madame la Ministre, j'ai à cœur beaucoup de mesures pour l'emploi, mais en particulier celle-ci, puisqu'en 1993, je me suis informé sur ce que Mme Martine Aubry avait mis en place en France et j'ai essayé de faire des propositions en Belgique, à l'époque. Cela ne nous rajeunit pas ! J'ai fait beaucoup d'études sur la question, des propositions et j'ai eu la chance, comme collaborateur de Mme Miet Smet au Fédéral de mettre en œuvre en 1999 une première expérience pilote et ensuite Mme Onkelinx, en 2002, a eu sa propre version et puis M. Vandembroucke en 2004, qui est la version que l'on connaît toujours aujourd'hui.

Mme Miet Smet avait pour particularité d'avoir des réserves sur la mesure parce qu'elle privilégiait les ALE. J'ai personnellement toujours été acquis à l'idée que les deux étaient complémentaires et je me réjouis donc de votre réponse à la question précédente qui montre que vous êtes dans cet état d'esprit.

J'ai vu aussi, dans les positions que vous avez prises dans la presse, que vous aviez un a priori très favorable par rapport aux titres-services. Je crois effectivement qu'en matière de services de proximité, ce n'est pas le travail qui manque. La difficulté est de transformer ce travail en activité concrète et en emplois.

Vous héritez d'une compétence qui est importante puisque, pour la Région wallonne, c'est près de 42 000 emplois, autant que les APE, même si ce sont des emplois de nature fort différente.

Différentes questions se posent et ont déjà été évoquées dans la presse et je souhaiterais que l'on puisse faire le point avec ma collègue Mme Ryckmans et vous, sachant que, dans l'accord du Gouvernement, que ce soit dans la Déclaration de politique régionale ou dans les choses qui sont à côté de la Déclaration de politique régionale, les options sont prises. Vous en avez répercuté une partie dans la presse, mais je crois essentiellement les bonnes nouvelles, mais il y a aussi des nouvelles qui sont peut-être un peu moins bonnes. Je crois qu'il est important, pour les employeurs en particulier, d'avoir connaissance de l'ensemble des nouvelles pour savoir comment naviguer dans la gestion de leur entreprise de titres-services.

Vous avez répondu à la première question sur le prix, puisque vous avez annoncé que, d'ici 2019, si j'ai bien compris, le prix de 9 euros ne serait pas modifié. C'est un élément positif, mais qui n'est manifestement pas suffisant pour rassurer le secteur.

Un autre élément important est la déductibilité fiscale, c'est surtout cela le propos de ma question. Vous en avez peu parlé jusque maintenant, mais la presse évoque ce sujet puisqu'il y a évidemment un budget à la clé, qui est fort important et qui a été, pour une très large part, en tout cas, transféré du Fédéral. Je souhaiterais que vous me précisiez votre option en matière de déduction fiscale. La déduction est

aujourd'hui à un taux d'imposition de 30 % avec un plafond à 1 400 euros par personne et par an. Si une économie est envisagée, nous aimerions la connaître et aussi savoir à quoi cette économie est destinée. Est-elle destinée uniquement à contribuer à l'effort budgétaire à réaliser par le Gouvernement dans son ensemble ou une partie de cette économie pourra-t-elle être réinjectée dans une valorisation quelconque du système des titres-services ?

Envisagez-vous d'autres mesures de soutien que celles déjà évoquées ? J'ai cru comprendre que vous vouliez soutenir des entreprises de titres-services qui développent un emploi plus pérenne. Je voulais aussi, en particulier, avoir votre sentiment – ce n'est pas dans la question déposée, mais on en a déjà parlé en dehors de la commission – sur la mesure SINE qui est fort utilisée par les entreprises de titres-services à statut d'économie sociale, voire d'agence locale pour l'emploi ou de CPAS.

J'ai vu dans la presse que l'administratrice générale du FOREm souhaitait revoir la mesure SINE. Je crois que ce serait, pour les entreprises titres-services concernées, un mauvais signal et je voulais vous entendre à ce propos.

Est-ce aussi l'heure de faire une nouvelle campagne de promotion ou le Gouvernement, au contraire, veut-il brider au maximum, ce qui serait, à mon avis, dommageable ? Un élément aussi à cet égard, c'est que j'ai lu dans la DPR une phrase qui mérite un éclaircissement. On prévoit de mieux articuler les services permettant de rencontrer des besoins de proximité et, ensuite, aide familiale, aide-ménagère, aide à domicile. Avec le dispositif des titres-services, on pourrait donc songer à un rôle accru dans le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Est-ce votre intention ? Pensez-vous conserver, sans changement, le système actuel ? Je vais en rester là à ce stade-ci.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, on l'a dit, la régionalisation des titres-services est une réalité et c'est donc au Gouvernement wallon d'orienter les mécanismes qui les régissent.

Il n'est pas inutile de souligner le caractère très diversifié du paysage des titres-services en Wallonie, puisque les entreprises qui offrent ces services sont de natures très multiples. En effet, à côté des entreprises commerciales privées, des personnes physiques, on retrouve également des ASBL, des CPAS, des communes et des ALE.

Ce secteur représente environ 32 000 emplois wallons correspondant environ à 19 000 équivalents temps-plein. En 2014, l'emploi en titres-services représente 2,6 % de l'emploi intérieur wallon.

L'augmentation dans ce secteur-là représente un tiers de la croissance totale de l'emploi en Wallonie sur la période 2010-2014.

Si je m'en réfère à la Déclaration de politique régionale qui est, comme vous l'avez dit, la feuille de route du Gouvernement wallon, vous mentionnez que « les partenaires de la majorité entendent affirmer leur volonté de maintenir le dispositif des titres-services. Toutefois, le mode de financement actuel des entreprises du secteur est chaque jour insuffisant pour garantir leur pérennité et celle des emplois du secteur ».

Toujours selon la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement entend « ne pas augmenter le prix du titre ; lier la valeur de remboursement du titre à l'entière de l'inflation afin de garantir la pérennité des emplois à long terme ».

Dès lors, j'aimerais vous entendre par rapport à la pérennité du système et à son impact financier – je rejoins là une question de M. Drèze – compte tenu du fait que le Gouvernement veut, du côté des utilisateurs, conserver le statu quo tant sur la valeur du titre-service, que sur sa déductibilité fiscale. Ceci m'intéresse d'autant plus que l'Institut pour un développement durable estime, dans une toute récente étude dont vous avez certainement pris connaissance, que, à comportement et montant inchangés par rapport à 2014, la Wallonie aurait besoin de 494 millions d'euros pour assurer le financement des titres-services utilisés par ses citoyens en 2015.

Pouvez-vous, Madame la Ministre, nous confirmer cette lecture des dispositions que vous envisagez côté utilisateurs ? Que pensez-vous, éventuellement, de l'étude de l'Institut pour le développement durable ?

Du côté des entreprises de titres-services, vous avez proposé un système visant la qualité. Ce système, qui a été qualifié de QualiWatt par la presse – je me réjouis d'ailleurs de cette référence à un système mis au point sous l'Olivier – consiste, selon vous, à développer une « approche Qualité » pour les entreprises. Je cite votre intervention dans la presse, *L'Avenir*, le 26 septembre 2014 : « Le Gouvernement souhaite favoriser les entreprises qui investissent dans la stabilité et la progression des trajets professionnels de leurs travailleurs, dans la formation des travailleurs et dans le bien-être au travail ».

C'est évidemment essentiel. Quels mécanismes entendez-vous mettre en œuvre pour favoriser les engagements à temps plein pour les travailleuses et les travailleurs qui le souhaitent, ce qui me semble souhaitable à l'heure où bon nombre de ces personnes restent ou tombent dans la précarité, ce fameux nouveau phénomène des travailleurs pauvres que l'on constate ?

Quant à renforcer la meilleure qualité des entreprises, vous envisagez de stimuler la formation des

travailleurs, qui sont d'ailleurs largement des travailleuses. Comment assurerez-vous la mise en place de ce mécanisme de qualité ? Une évaluation, qui a été réalisée en 2012 par l'entreprise de consultance IDEA Consult, mentionne qu'une grande majorité des travailleuses et des travailleurs, 60 % en Wallonie, déclare ne jamais avoir reçu de formation en qualité de travailleur titres-services. Ce sont les travailleurs des entreprises non marchandes qui ont le plus bénéficié de formations en 2011, de 49 % dans les CPAS à 63 % dans les ASBL. À l'inverse, ce pourcentage atteint respectivement 34 et 31 % pour les personnes physiques et les agences d'intérim.

Dans les entreprises privées, les proportions tombent à 25 % seulement.

Le fonds de formation qui était doté d'un budget de 7 293 000 euros en 2010 – je n'ai pas de chiffres plus récents – était loin d'être utilisé, puisque à peine un tiers de son budget était dépensé, soit un peu plus que 2,5 millions d'euros.

Madame la Ministre, ce fonds a-t-il été transféré à la Région wallonne, quel est son montant ? Dans l'affirmative, quelles sont les formations qui seraient déjà agréées en Région wallonne ?

Le dispositif que vous envisagez de mettre en place pour renforcer la qualité va-t-il cibler les employeurs qui organisent déjà des formations ou qui ont déjà fait un effort dans ce sens ou bien stimuler les employeurs qui ne l'auraient pas encore fait ? En clair, s'agit-il d'un stimulant ou d'une récompense à l'effort déjà consenti ?

De quelle manière comptez-vous améliorer les emplois des titres-services au bénéfice des travailleuses et travailleurs qui assurent un travail souvent lourd et pourtant essentiel ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, Madame la Députée, le système des titres-services a été instauré – vous l'avez rappelé, Monsieur Drèze – en 2004, par l'État fédéral, permettant ainsi aux particuliers de disposer d'une offre de services de proximité soutenue par les pouvoirs publics. Actuellement, le dispositif occupe – vous l'avez dit aussi – environ 40 000 emplois sur le territoire wallon. Ce n'est pas peu dire.

Entrée en application le 1er juillet de cette année, la 6e réforme de l'État transférerait cette compétence aux régions. Par ce transfert, la Wallonie se voit confrontée au réel défi de pouvoir maintenir les emplois de proximité peu qualifiés générés par le système, tout en maîtrisant l'impact budgétaire de la mesure, puisque vous le savez, l'enveloppe transférée du Fédéral aux régions est estimée à 90 % du coût actuel de la mesure, alors que le nombre de chèques utilisés continue, pour

sa part, de progresser, même si la progression a, depuis deux ans, tendance à ralentir.

Le Gouvernement s'est engagé, via la DPR, à ne pas augmenter la valeur faciale des titres-services, à soutenir les entreprises qui investissent dans la qualité de l'emploi ainsi que dans la formation de leurs travailleurs et à indexer 100 % de la valeur du chèque remboursé aux entreprises.

Pour disposer de tous les éléments et scénarios pertinents qui viseront à assurer la viabilité du titre-service en Wallonie, le Gouvernement wallon a lancé un marché public de consultance.

Le bureau PricewaterhouseCoopers proposera au Gouvernement une analyse et des propositions de nature à assurer la viabilité économique du titre-service en Wallonie, pour cadrer son développement en agissant sur les différents paramètres du modèle actuel. Il s'agira donc de faire en sorte que le dispositif reste financièrement et économiquement soutenable pour les pouvoirs publics wallons et rentable pour le secteur – c'est important – tout en générant la création d'emplois durables et de qualité – j'insiste – visée et en luttant contre le travail au noir.

Concrètement l'étude du consultant va porter sur toute une série d'axes.

Tout d'abord, construire différents scénarios permettant, au minimum, le maintien des activités et des emplois créés et, idéalement, leur développement. C'est aussi évaluer la viabilité économique de chaque scénario proposé. C'est aussi examiner le potentiel de croissance du secteur à court, moyen et long termes ainsi que les axes et conditions de professionnalisation du secteur. Là, nous entrons aussi dans le volet formation. C'est confronter la compatibilité des scénarios proposés aux règles européennes en matière d'aide aux entreprises. Mieux vaut prévenir que guérir. Cette analyse sera menée au travers du spectre des travailleurs, des utilisateurs, des entreprises qui portent ces projets et, bien sûr, des pouvoirs publics.

Les résultats de cette étude nous parviendront pour la fin de cette année 2014.

En parallèle à la maîtrise des impacts budgétaires, le Gouvernement souhaite, comme spécifié dans la DPR, favoriser la mise en place d'un mécanisme de soutien aux entreprises du secteur qui investissent dans la qualité de l'emploi et la formation de leurs travailleurs.

Il m'apparaît que c'est un axe excessivement important.

En matière de formation et dans le cas du transfert des compétences, le FOREm se voit transférer, Madame Ryckmans, une enveloppe de 2 129 000 euros du fonds de formation titres-services. Ces moyens seront dédiés aux formations agréées proposées aux

travailleurs du secteur. Il conviendra d'optimiser l'utilisation de ces moyens. Je ne manquerai pas, bien sûr, de revenir vers vous pour vous informer de l'évolution de ce dispositif extrêmement important tant en matière d'emploi, principalement pour des femmes peu qualifiées, qu'en matière de conciliation vie privée vie professionnelle et, comme vous l'avez dit, Monsieur le Député, en matière de maintien à domicile des personnes âgées, considérant l'évolution démographique à laquelle nous sommes confrontés en Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Deux ou trois réactions. La première, sur ce fameux transfert limité à 90 % des mesures liées à l'emploi, c'est un argument que je ne sais plus entendre depuis que l'on m'a précisé, il y a déjà bien longtemps, que la masse budgétaire transférée dans la sixième réforme de l'État est globale. Il est vrai qu'à l'origine, dans les calculs, il y a 90 %, mais pas à l'arrivée. À l'arrivée, il y a une enveloppe globale et, d'ailleurs, on ne vous demande pas à vous, Ministre de l'Emploi, de faire la totalité des efforts liés à la sixième réforme de l'État, sinon vous seriez à genoux. Vous en ferez une partie, le reste sera supporté par vos collègues, parce que cette enveloppe est globale. On aura l'occasion d'en reparler.

Sur la rentabilité du secteur, elle est compromise quand même depuis quelques mois. On voit une diminution de titres-services émis. On voit une diminution du nombre d'emplois. On voit des faillites d'entreprises ou des regroupements d'entreprises, plus dans certaines régions, moins dans d'autres. Il faut s'attendre à une fragilité plus grande en Wallonie, du fait que les entreprises en Wallonie sont de plus petites tailles qu'en Flandre. Mon expérience personnelle, puisque j'ai eu aussi une entreprise titres-services, c'est qu'à un moment donné, il y a une taille critique en termes de nombres de travailleurs qui permet de résister et qu'en dessous de cette taille critique, on est extrêmement fragile. La rentabilité est assurée pour les grosses structures, mais elle ne l'est plus, je crois, pour les petites structures.

Enfin, vous ne pipez mot, si je peux le dire comme cela, de la question de la déduction fiscale. Or, je pense que cette question n'est pas connue, mais elle est tranchée. De deux choses l'une, ou bien on l'apprendra à l'issue du conclave budgétaire – et je serais déçu de ne pas l'apprendre dès aujourd'hui. Certains de vos collègues annoncent déjà des mesures, par exemple, Monsieur Lacroix, hier, pour l'école de l'administration publique. Chacun a un peu sa technique. Ou bien on reporte à fin 2014, au moment des conclusions de PwC, mais je ne suis pas sûr qu'il faille une consultance telle que celle-là pour prendre une option en matière de déductibilité fiscale. Je reviendrai avec cette question-là, en tout cas après le conclave, si vous le voulez bien.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, effectivement, de nous informer de cette étude, de ce marché de consultance pour faire l'étude, en particulier.

Effectivement, nous serons attentifs et j'espère que l'on pourra revenir ici en commission pour débattre des résultats de cette étude et que le secteur sera aussi associé à son analyse. En ce qui concerne les moyens du fonds, je constate finalement que l'on a coupé en trois les moyens du fonds tel qu'il était. Cela correspond-il réellement aux besoins en matière de formation pour la Wallonie ? Ce sera certainement une question à creuser.

En tout état de cause, comme il n'était pas utilisé, on va devoir faire un effort important et j'aurais aimé – là, je reste un peu sur ma faim – vous entendre un peu plus sur votre manière de les optimiser. Quelles étaient vos propositions en la matière ? À moins que cela ne fasse partie de l'étude de PricewaterhouseCoopers, sinon, je pense que, là, ce sont des options que vous pourriez donner dès maintenant.

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA SITUATION DES FEMMES DITES RENTRANTES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation des femmes dites rentrantes ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Madame la Ministre, je vais vous parler de femmes, aujourd'hui, et plus particulièrement des femmes dites rentrantes. Cette appellation quelque peu farfelue recouvre néanmoins une problématique bien réelle. Ces femmes rentrantes sont des femmes diplômées possédant souvent une ou plusieurs expériences professionnelles et qui ont fait le choix délibéré ou contraint de quitter le milieu du travail pour des raisons bien souvent familiales.

Quelles sont ces raisons ? Je prends, par exemple, le cas d'une femme qui choisirait de se consacrer pleinement à l'éducation de ses enfants ou d'une femme qui souhaiterait rester auprès de son conjoint, de son enfant ou d'un parent malade et qui sortirait vraiment du système du travail pendant une période momentanée. Après cette période, ces femmes, de manière bien légitime, souhaitent réintégrer le milieu du travail et il semblerait qu'elles rencontrent quelques difficultés par rapport à cela.

Ces difficultés sont diverses et l'on constate un grand nombre d'obstacles pour décrocher un travail et des

formes directes ou indirectes de discrimination. Pourtant, comme je l'ai dit, ces personnes sont très motivées, enthousiastes, qualifiées et souvent libérées de charges familiales. De plus, elles disposent généralement d'excellentes compétences organisationnelles et peuvent faire valoir une expérience dans de nombreuses activités sociales exercées bénévolement dans des établissements scolaires, culturels ou sportifs de leurs enfants.

Ce groupe social de personnes qui souhaitent vivement se réinsérer professionnellement fait-il l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics ? Des études ont-elles été commanditées pour analyser l'évolution et le profil de ces femmes ? Dispose-t-on, aujourd'hui, de statistiques quant à leur nombre, leur moyenne d'âge, leur profil professionnel, familial et leur origine ? A-t-on suffisamment d'informations sur leur parcours de rupture et de réinsertion professionnelle sur le marché du travail ? Existe-t-il des aides à l'emploi spécifiques pour inciter les employeurs à les engager ? Si oui, combien de personnes ont-elles pu bénéficier des aides à l'emploi ? Y a-t-il une forme de publicité positive qui est développée autour de ces femmes rentrantes et des aides afférentes ? Enfin, ces chercheuses d'emploi bénéficient-elles d'un accompagnement spécifique au sein du FOREm ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, la situation de personnes qui souhaitent réintégrer le monde du travail après une période que l'on a consacrée à l'aide, au soutien des proches, que cela soit les enfants, les parents ou parfois même les grands-parents ou les conjoints, peu importe, cette situation retient évidemment toute mon attention.

Ces personnes font face à une série de difficultés et parfois même de discriminations, on peut le dire. Ces difficultés touchent majoritairement les femmes.

Il est difficile d'établir des statistiques ou des indicateurs comme vous me le demandez sur ces femmes en particulier, car sur le plan administratif, peu d'éléments permettent d'identifier leur itinéraire de vie personnelle. Elles ont toutefois accès à tous les dispositifs d'accompagnement ou de formation ainsi qu'à toutes les aides à l'emploi qui reposent, notamment, sur des conditions de durée d'inoccupation qui correspondent, bien sûr, aux caractéristiques de ce public.

Dans le cadre de l'accompagnement individualisé qui a été mis en place par le FOREm, ces femmes bénéficient aussi d'une prise en charge adaptée à leur profil par un conseiller référent et dans une période qui

est un délai de quatre mois après leur inscription ou réinscription comme demandeuse d'emploi.

Afin de prendre en compte les spécificités de leur parcours de vie, le FOREm a développé des actions de sensibilisation et aussi de professionnalisation de ces agents sur le volet égalité des chances et sur le volet gestion de la diversité des ressources humaines.

Par ailleurs, la sensibilisation des femmes sera aussi renforcée sur la question des métiers d'avenir ou les métiers en demande où, en général, elles sont assez peu représentées ou sous-représentées, ainsi qu'aux filières de formation ou d'insertion qui pourraient y mener.

Enfin, les compétences que ces femmes ont pu développer durant leur retrait du monde professionnel peuvent tout à fait être valorisées et elles pourraient être reconnues aussi grâce au dispositif de validation des compétences que, par ailleurs, le Gouvernement wallon entend amplifier tout au long de cette législature.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci de votre réponse, Madame la Ministre. Je ne doutais pas qu'en tant que femme, mère et seule représentante féminine du Gouvernement wallon, vous seriez sensible à cette problématique.

J'entends également tout ce que vous m'avez dit. Le discours se veut évidemment tout à fait rassurant. Maintenant, je pense qu'il faut vraiment avoir une attention particulière pour ce public et ces femmes qui sont toujours plus nombreuses et qui, in fine, ne cherchent qu'une chose : s'insérer ou se réinsérer dans le milieu du travail. On aura certainement l'occasion d'y revenir.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE TRAVAIL DU DIMANCHE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le travail du dimanche ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, dans le cadre de la réforme de l'État, la Région est devenue compétente pour donner son avis conforme préalablement à la reconnaissance fédérale comme centre touristique. Cette compétence est importante, notamment dans le cadre de la régulation du travail du dimanche.

Ce travail du dimanche a récemment fait l'actualité avec l'initiative prise par Comeos, un acteur du secteur de la grande distribution, d'organiser le week-end dernier un *sunday shop day*.

Le travail du dimanche dans la distribution est régi par une série de dérogations sur deux critères : la taille des magasins – ouverture possible sans compensation obligatoire pour les travailleurs en Commission paritaire 201 – c'est-à-dire les magasins de moins de 20 travailleurs ou les magasins non alimentaires de 20 à 50 travailleurs, donc selon le critère de la taille ou selon le critère du lieu et le lieu où se situe le magasin – zone touristique, station balnéaire. C'est à ce dernier titre que je vous interroge aujourd'hui.

Je souhaite en effet vous interroger sur les orientations du Gouvernement en la matière, puisque la DPR est muette sur ce point.

Nous sommes dans une tendance à la contraction de la consommation. Le secteur de la distribution pousse les communes à tenter de faire valoir une reconnaissance comme centre touristique. Celle-ci permet d'ouvrir les magasins dans leur ville jusqu'à 47 dimanches par an. Le nombre de communes ayant obtenu ce statut s'élève aujourd'hui à 58.

Cependant, les travailleurs du secteur subissent ces changements sans pouvoir prendre part au débat, ce que dénoncent les organisations syndicales. Celles-ci ont d'ailleurs appelé au boycott de l'initiative *sunday shop day* qui a suscité des réactions nombreuses et a été diversement apprécié par les travailleurs et les consommateurs.

L'ouverture des magasins le dimanche impacte la vie des travailleurs salariés, mais au final n'améliore pas forcément de manière substantielle celle des consommateurs.

Les travailleurs ne sont pas tous sur le même pied selon le type de magasin qui les emploie – intégré ou franchisé. De plus en plus nombreux, les travailleurs sont contraints à des horaires atypiques. En outre, ils ne retirent le plus souvent aucun avantage de cette prestation particulière. La croissance des demandes en la matière conduit peu à peu à une dérive difficilement justifiable par des besoins spécifiques des consommateurs.

À pouvoir d'achat constant, le travail du dimanche est-il une solution pour la création d'emplois ?

Avez-vous des études pouvant étayer un quelconque et éventuel effet positif sur le volume d'emploi ? Avez-vous des informations sur les conséquences sociales ou environnementales de cette ouverture des magasins quasiment tous les dimanches ?

Avez-vous prévu de solliciter l'avis des interlocuteurs sociaux sur ce sujet ?

Puis je vous demander, Madame la Ministre, quelle est la position du Gouvernement wallon sur ce sujet puisque, je le répète, la DPR est muette à cet égard.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, depuis l'entrée en vigueur, au 1er juillet 2014, de la loi spéciale du 6 janvier 2014, le tourisme ne fait plus partie des matières culturelles dont la compétence revient aux communautés, mais est désormais repris comme compétence régionale relevant de l'économie.

Dans un souci de précision, il convient de rappeler que l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État du 11 octobre 2011 explique la régionalisation opérée par le fait que le tourisme représente une compétence économique essentielle pour le développement et la diversification économique des régions ainsi qu'une source importante d'emplois peu délocalisables.

Pour cerner exactement les contours de la compétence transférée aux régions par rapport à la reconnaissance des centres touristiques, en application de l'article 14, §2 de la loi sur le travail du 16 mars 1971, il faut retourner aux commentaires des articles de la loi spéciale du 6 janvier 2014.

Les commentaires de l'article 32 définissent précisément la portée de la régionalisation par rapport à la réglementation de la reconnaissance des centres touristiques, dans le cadre du régime dérogatoire à l'interdiction du travail du dimanche et là, je cite : « Dans la mesure où la reconnaissance comme centre touristique est liée à la démonstration de l'existence d'une activité touristique dans la localité concernée, la présente proposition de loi spéciale prévoit que, dorénavant, une localité ne pourra être reconnue comme centre touristique par le ministre fédéral compétent que moyennant l'avis conforme de la région dans laquelle cette localité est située, et ce, en raison de la compétence attribuée aux régions par la présente proposition de loi spéciale en matière de tourisme. À l'inverse, la présente proposition de loi spéciale a pour conséquence qu'une reconnaissance comme centre touristique ne pourra désormais être retirée par ce même ministre qu'après avis conforme du Gouvernement régional concerné ».

La compétence transférée en matière de reconnaissance des centres touristiques est donc une compétence d'avis conforme préalable du Gouvernement wallon.

En vertu de l'article 9 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 qui fixe la répartition des compétences entre les ministres, cette compétence d'avis

sera donc exercée par mon collègue en charge du tourisme. C'est bien normal.

Je vous invite donc à vous adresser à lui pour ce qui est des détails qui concernent les modalités de la procédure de remise de l'avis conforme.

Enfin, il convient également de rappeler que la réglementation en matière de travail du dimanche est une compétence fédérale. Cela, vous le savez. Soulignons cependant qu'au regard de la réglementation fédérale, il importe que la commune démontre l'impact potentiel de l'ouverture des magasins le dimanche sur le développement économique de la commune.

La réglementation fédérale a d'ailleurs été renforcée sur le contrôle des conditions de reconnaissance puisque – c'est l'arrêté royal du 20 janvier 2014 – le SPF Emploi peut à tout moment inviter une commune à démontrer qu'elle satisfait encore aux conditions de reconnaissance. Si la commune ne répond pas, bien sûr dans le délai imparti, elle peut perdre sa reconnaissance.

L'ensemble des conditions de reconnaissance des centres touristiques telles que prévues par la réglementation fédérale, sont fondées sur des critères qui permettent à cette autorité et, désormais, par l'exercice de la compétence d'avis donnée aux régions, au ministre régional en charge du tourisme, de vérifier si la commune dispose d'un potentiel suffisant pour que l'impact de sa reconnaissance se traduise vraiment en développements économiques et, par voie de conséquence – là, je suis concernée – par la création d'emplois.

Il n'est toutefois pas possible d'avoir une réponse tranchée sur l'impact en termes de création d'emplois dans ce cadre, sans avoir de données chiffrées spécifiques pour chaque centre touristique, quant à l'évolution du volume de l'emploi depuis la reconnaissance comme centre touristique.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci beaucoup de toutes ces précisions.

J'entends bien que, dans le cadre de cet avis conforme préalable, vous serez attentive à ce que les potentiels d'emplois soient bien documentés, justifiés et qu'ils soient suivis et que l'on puisse le vérifier par la suite.

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE PLAN WALLANGUES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le plan Wallangues ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, le programme Wallangues, lancé par votre prédécesseur en février 2013, permet aux demandeurs d'emploi, ayant de bonnes connaissances en anglais, niveau B2, et titulaires d'un diplôme d'au moins un premier cycle universitaire ou assimilé, de bénéficier de bourses BRIC, à savoir Brésil, Russie, Inde, Chine. L'an dernier, pas plus de 40 bourses ont été octroyées, mais dès cette année, on pourrait arriver à 200 bourses.

Par ailleurs, la plateforme d'auto-apprentissage linguistique en ligne Wallangue permet à tout Wallon de 18 ans et plus de se former à son rythme et gratuitement, avec corrections systématiques et certification objectivée de niveau de connaissance, pas de diplôme évidemment. Le 1er février dernier, 212 312 citoyens étaient inscrits. L'anglais en tête évidemment à 53,5 %, comme il l'est désormais dans les écoles secondaires en Wallonie, Brabant excepté, devant le néerlandais, 34 %, le français, 7 %, et l'allemand, 5,5 %, seulement, en dépit – indique le FOREm – du gisement d'emplois dans la langue.

Madame la Ministre, vous le savez, la maîtrise des langues est un atout incontournable.

Comptez-vous poursuivre ce programme ? Si oui, de quel budget va-t-il bénéficier ? Une étude inhérente à l'offre et la demande a-t-elle déjà été réalisée ou est-elle prévue par vos services ?

Enfin, si cela se poursuit, combien de personnes pourront profiter de ce programme ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le plan Marshall 2.vert lancé en décembre 2009 fixait notamment, comme priorité, dans le cadre de la mesure plan Langue, de promouvoir la mobilité et d'encourager l'apprentissage des trois langues nationales ainsi que de l'anglais.

Dans ce cadre, plusieurs programmes mis en œuvre et gérés par le FOREm permettent aux jeunes demandeurs d'emploi d'obtenir une bourse afin d'effectuer un stage dans une entreprise installée soit en

Flandre ou en Communauté germanophone, soit à l'étranger dans un pays anglophone, à savoir en Irlande et à Malte, mais aussi, depuis 2012, dans les pays émergents BRIC, c'est-à-dire Brésil, Russie, Inde, Chine.

L'immersion linguistique en école de langues, en Belgique ou à l'étranger, constitue également une des formules proposées par le FOREm.

La plateforme d'autoapprentissage Wallangues permet à tous les citoyens domiciliés en Wallonie de s'inscrire gratuitement via Internet, afin de suivre des modules de formation dans l'une des trois langues nationales ou en anglais. Il suffit pour cela de disposer d'une adresse e-mail et d'un accès à Internet.

L'apprentissage commence par un test de niveau pour orienter l'apprenant dans un programme d'apprentissage, mais cette orientation n'est pas contraignante.

Les cours proposés par Wallangues couvrent l'ensemble des compétences requises lors d'examens officiels certifiants, susceptibles d'être présentés par les apprenants dans un cadre plus formel.

Toutefois, l'apprenant reste entièrement libre de choisir les cours. Il pourra les suivre à son rythme, dans l'ordre qu'il souhaite. À tout moment, et pour les quatre langues proposées, l'utilisateur a également accès aux tests d'évaluation qui ne sont ni obligatoires ni contraignants.

À la fin du mois de septembre 2014, 325 505 personnes étaient inscrites sur la plateforme Wallangues. Le nombre de personnes inscrites est en évolution constante depuis le démarrage du site en novembre 2011. C'est une donnée plutôt encourageante.

En ce qui concerne la répartition des options de langue, l'anglais arrive en tête avec 53,11 % des heures suivies, suivi par le néerlandais avec 33,55 % des heures, puis du français et de l'allemand en moindre proportion avec respectivement 7,9 % et 5,45 %.

Si la plateforme a atteint un taux élevé d'utilisateurs en termes quantitatifs, tous les efforts se portent actuellement et dans les prochains mois sur un travail qualitatif, en vue d'améliorer la progression des apprenants ainsi que leur régularité.

Un certain nombre d'actions sont entreprises pour augmenter la visibilité de la plateforme et l'efficacité du dispositif, notamment :

- le « Wallangues Tour » parcourant l'ensemble du territoire wallon afin de présenter la plateforme, de répondre à toutes les questions posées par les utilisateurs et d'assurer une formation technicopédagogique ;
- le développement de jeux-concours ;

- la diffusion d'une newsletter à tous les utilisateurs ;
- la mise en place de collaborations spécifiques avec le FOREm, l'IFAPME et les Espaces publics numériques présents en Wallonie, en vue d'inciter les formateurs et les professionnels de l'insertion à utiliser la plateforme et à la recommander à leurs stagiaires.

La maîtrise des langues et la mobilité des travailleurs constituent de véritables leviers pour l'insertion dans l'emploi et participent pleinement à l'objectif de développement d'une société de la connaissance, via une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail.

Il convient donc de tout mettre en œuvre pour soutenir les dispositifs qui, sur la base d'évaluations régulières, démontrent leur efficacité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour toutes ses précisions et ses explications.

Je me réjouis que vous puissiez encore consacrer un budget à ce dispositif, d'autant qu'il me semble incontestable qu'apprendre une langue est une corde supplémentaire à l'arc des chercheurs d'emploi.

QUESTION ORALE DE MME DURENNE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES PROGRAMMES LINGUISTIQUES ET LES STAGES EN ENTREPRISES À L'ÉTRANGER DE L'OFFICE WALLON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (FOREM) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les programmes linguistiques et les stages en entreprises à l'étranger de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREm) »

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Madame la Ministre, dans le cadre de ses missions, une série de bourses sont octroyées aux demandeurs d'emploi par le FOREm afin que ceux-ci puissent effectuer un stage en entreprise à l'étranger ou en immersion linguistique, l'un des buts étant une meilleure insertion professionnelle.

Depuis que ces programmes existent, un certain nombre de demandeurs d'emploi ont déjà bénéficié de

ces bourses qui leur permettent alors d'améliorer leurs compétences tant au niveau linguistique que professionnel, mais qui leur permettent aussi de découvrir de nouvelles cultures. Le montant de ces bourses est variable, mais les plus élevées, celles accordées pour les destinations vers les pays BRIC, sont de 6 000 euros par stagiaire.

Sans remettre en question le bien-fondé de ces échanges, plusieurs interrogations viennent à l'esprit.

Tout d'abord, à ce jour, combien de participants ont bénéficié de ces bourses ? Est-il possible d'avoir le détail selon le type de stage – entreprise, BRIC, immersions linguistiques, et cetera ? Ces résultats répondent-ils aux attentes ? Le programme produit-il les effets escomptés en termes d'insertion professionnelle ?

Une reconduction de ce programme est-elle envisagée lors de cette législature ? Si oui, prévoyez-vous un impact de la politique de réduction des coûts du Gouvernement sur les montants octroyés ? Et si réduction il y a, avec quelles conséquences sur la qualité de ces programmes d'échange ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, je ne reviendrai pas sur les objectifs et priorités du plan Langues dont on vient de parler. Les stages en entreprise dans un pays anglophone, en Région flamande ou même germanophone assortis de bourses octroyées par la Région wallonne recueillent effectivement un vrai succès auprès de jeunes demandeurs d'emploi de tous les niveaux de qualification et les chiffres peuvent en témoigner : 579 bourses octroyées en 2012, 749 en 2013 et 214 rien qu'au premier trimestre de cette année.

En ce qui concerne les stages en entreprises réalisés dans un des pays émergents, BRIC, ils s'adressent davantage à de jeunes diplômés, universitaires ou bien diplômés de hautes écoles, qui ont un niveau élevé d'anglais, ou une des deux, la langue du stage, et pour les destinations hors l'Inde, un niveau au moins débutant dans la langue véhiculaire du pays.

Sur la période 2012-2013, 156 bourses, soit la totalité des bourses BRIC inscrites au budget ont été attribuées. En 2014, je peux vous dire que les 160 bourses prévues au budget seront vraisemblablement également attribuées avant la fin de l'année.

En règle générale, pour l'ensemble des stages d'immersion en entreprises, toutes destinations confondues, les stagiaires sont très satisfaits de l'expérience acquise. Lors des entretiens d'évaluation poststages, les principaux éléments positifs qui ressortent sont une meilleure connaissance de la culture

d'entreprise du pays et un intérêt à poursuivre l'approfondissement de la maîtrise de la langue cible.

Dans de nombreux cas, l'immersion est suivie par l'obtention d'un contrat de travail dans le pays d'accueil. Très couramment aussi, des stagiaires décrochent un emploi en Belgique, au sein d'une entreprise liée à la maison-mère située dans le pays du stage.

Les stages effectués en Inde ou en Chine sont souvent à la base de contrats de travail ou mènent à d'autres stages pris en charge, cette fois, par l'entreprise. La Russie attire moins de candidats, mais les stages y sont généralement de qualité avec des perspectives d'emploi appréciables.

Les stages en entreprise au Brésil sont les stages les plus demandés – je ne sais pas si cela a un lien avec un ballon rond – même si certaines difficultés sont relevées en termes de démarches administratives, notamment liées à la problématique du permis de travail. Désormais, les candidats se voient proposer, par leur conseiller, la réalisation d'une étude de marché à accomplir pendant leur séjour au Brésil. Cette initiative a un impact positif sur la qualité des stages et a contribué à l'augmentation des contrats de travail décrochés par la suite.

En termes d'insertion professionnelle, de manière générale, on peut estimer que l'apprentissage d'une langue en contexte d'immersion, que ce soit en entreprise ou dans un centre de formation, constitue un atout pour les candidats à un emploi. Cependant, le diplôme et la personnalité du candidat restent évidemment décisifs dans le cadre de la procédure de sélection.

L'insertion après le stage en entreprise n'est pas mesurée systématiquement. Toutefois, à titre d'exemple, pour l'année 2013, on relève un taux d'insertion moyen dans l'emploi de 55,8 % pour l'ensemble des stages effectués en entreprise en Irlande, à Malte, en Flandre et dans l'un des pays « BRIC ».

Le succès des bourses est appréciable, mais davantage encore les nombreuses opportunités créées par ces stages d'immersion linguistiques, qui permettent aux bénéficiaires de véritablement mettre en pratique leurs acquis linguistiques dans un environnement professionnel où la langue cible est la langue véhiculaire. C'est, en outre, une expérience professionnelle et humaine unique qu'ils pourront valoriser par la suite dans leur propre parcours professionnel.

L'apprentissage des langues et la mobilité des travailleurs sont de véritables leviers pour l'insertion dans l'emploi et participent pleinement à l'objectif de développement d'une société de la connaissance via une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail.

C'est pourquoi notre Gouvernement a pris l'engagement, dans le cadre de la Déclaration de politique régionale, de poursuivre la dynamique du plan Langues, en ceci qu'elle permet d'acquérir les compétences clés pour accéder à des emplois de qualité et surtout de permettre aux personnes qui en sont bénéficiaires de progresser au plan professionnel.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Madame la Ministre, un grand merci pour toutes ces précisions. Je suivrai attentivement ce dossier vu l'importance de ces échanges pour les demandeurs d'emploi dans l'acquisition de compétences nouvelles.

Selon moi, c'est un moyen d'intégration plus rapide, comme on vient de le citer, sur le marché de l'emploi. Il faut veiller peut-être encore à une amélioration. Je vais citer un exemple bien concret. Vous dites que la Russie attire peut-être un peu moins. Dans mon entourage proche, j'ai une connaissance qui est partie en Russie avec cette bourse de 6 000 euros et, au niveau des frais fixes, que ce soit l'avion, que ce soit le loyer, pour le logement, on me disait que ce qui restait pour ces trois semaines de stages en langues et les neuf semaines en entreprise, on dépassait le budget, on n'avait pas assez, finalement. C'est une suggestion d'avoir un logement peut-être un peu moins cher qui pourrait compenser cette dépense, que ce soit la nourriture, que ce soit les sorties culturelles, et cetera.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES FORMATIONS POUR PILOTER DES DRONES EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les formations pour piloter des drones en Wallonie ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Madame la Ministre, les applications des drones sont nombreuses, vous le savez : détection des arbres malades, meilleur dosage de l'utilisation d'engrais au sein de parcelles agricoles, suivi des grands chantiers, surveillance de zones sinistrées, prise de vue aérienne pour des agences immobilières, observation des positions stratégiques militaires, contrôle de mouvements de foule, de la circulation routière, et cetera.

Or, ces appareils posent de plus en plus question. Les ventes explosent alors qu'il est interdit d'en faire voler en Belgique, sauf dérogation expresse dans le

cadre de vols d'essai, d'expériences scientifiques ou d'objectifs d'intérêt public. Aucune législation belge ne vise les drones expressément. Notre pays est d'ailleurs en retard. L'Europe l'est aussi, mise à part la France. De plus, aucune formation spécifique n'est jusqu'ici exigée pour conduire un tel engin.

Pour enfin combler ce vide juridique, un arrêté royal est annoncé au Fédéral prochainement. Il comportera quatre volets : l'utilisation aérienne, où les drones pourront-ils voler, les normes auxquelles l'engin devra répondre en terme de poids, de taille, d'homologation, les permis que devront détenir les amateurs et professionnels et la certification des entreprises qui souhaiteront bénéficier de cette technologie.

Madame la Ministre, ces engins constituent évidemment une réelle occasion de créer de nombreux emplois en Wallonie. La Région a-t-elle pris les dispositions nécessaires pour déjà organiser, par exemple, des colloques ou des conférences à l'attention de nos jeunes pour leur montrer et les informer quant au potentiel de ces engins, quant aux débouchés possibles et susciter ainsi des vocations ?

Avez-vous prévu également d'organiser des formations, sachant que certains particuliers ou clubs en proposent déjà ? Sur base de ce qu'on le connaît du contenu de l'arrêté royal au Fédéral, avez-vous donné des instructions précises aux organisateurs des formations actuellement dispensées, quant au contenu de celles-ci, aux personnes habilitées à les donner, aux certifications qu'elles octroient, aux nombres d'heures indispensables, et cetera ? Vous êtes-vous aussi renseignée sur ce qu'il se fait à l'étranger pour organiser, en Wallonie, la formation la plus adéquate possible ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la réglementation relative au pilotage des drones est effectivement du ressort du niveau de pouvoir fédéral. Un arrêté royal serait en discussion sur le sujet, mais n'est ni signé ni publié à l'heure actuelle. On peut cependant s'attendre à ce que cette nouvelle législation précise les conditions et compétences requises pour pouvoir piloter ce type d'appareils ou former de futurs pilotes, comme c'est le cas pour les permis habilitants à piloter d'autres engins, qu'ils soient routiers, aériens ou nautiques.

Dans un souci de bonne gouvernance, le Gouvernement a confié au FOREm et à l'IWEPS, mais aussi aux nouvelles instances bassins de Vie, l'analyse socio-économique du marché de l'emploi et de la formation. Ces analyses nous permettent de mesurer l'opportunité de développer ou de soutenir de nouvelles formations.

En effet, en 2013, le FOREm a réalisé une importante étude prospective sur les métiers d'avenir en Wallonie. Celle-ci ne fait pas encore apparaître de besoins des entreprises ou des opportunités d'emplois significatives pour lesquels le pilotage de drones représenterait une réelle plus-value.

Enfin, dans le cadre de Job Focus, le FOREm analyse, chaque année, environ une quarantaine de métiers existants, nouveaux ou en évolution. Si, dans la poursuite de ses travaux, le FOREm faisait apparaître une conjoncture favorable au développement de cette compétence, à savoir que l'utilisation économique des drones représente des opportunités d'emplois suffisantes pour justifier un investissement public, des formations professionnelles pourraient rapidement voir le jour dans la programmation des opérateurs publics qui adaptent chaque année leur offre de service aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Je constate que l'on est toujours au stade de l'étude, de l'analyse et donc rien de concret n'est actuellement

encore réalisé. Quand on examine un peu la France, qui a une loi depuis 2012, on a pu y constater la création de 400 entreprises en deux ans. Pour cela, ce sont des signaux intéressants à prendre en compte, surtout que les drones peuvent offrir de nombreux emplois aux personnes qualifiées, bien sûr, mais également aux personnes non qualifiées. Je pense notamment aux observateurs des zones survolées par les drones. Ils pourraient constituer des opportunités pour ce public-là ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite qui pourraient être tout à fait à même de manipuler de tels engins. Cela pourrait permettre de nouvelles perspectives pour ces personnes et ces publics fragilisés.

La formation constitue un des aspects essentiels de ce nouveau secteur qu'il m'importe de soutenir et de développer au maximum.

Mme la Présidente. - Notre prochaine séance de commission se tiendra dans la salle 4 le 21 octobre à 14 heures.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 17 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Véronique Bonni, PS
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Benoît Drèze, cdH
Mme Véronique Durenne, MR
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation
Mme Olga Zrihen, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

ALE	agence locale pour l'emploi
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
BCE	Banque-Carrefour des Entreprises
BRIC	Brésil, Russie, Inde, Chine
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
IDEA	Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre SCRL
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
ONEM	Office national de l'emploi
PwC	PricewaterhouseCoopers
SINE	Économie d'insertion sociale
SPF	services publics fédéraux